



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 118936

Texte de la question

M. Stéphane Demilly souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la question des frais de stage pour les élèves de Maisons familiales rurales (MFR). En effet, les aides aux familles pour couvrir les frais de stage ne semblent pas avoir été budgétées dans le cadre de la loi de finances pour 2007. Il lui demande donc quelle réponse il peut apporter aux MFR à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis la rentrée scolaire 2003-2004, les subventions pour frais de stage et manuels scolaires ne sont plus versées aux établissements d'enseignement agricole privé, qu'il s'agisse des lycées privés ou des maisons familiales et rurales. En effet, il a été jugé préférable d'augmenter la subvention globale de fonctionnement aux établissements pour une meilleure gestion et de revaloriser les bourses sur critères sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118936

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1670

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3536